

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020 – 18h00
Salle des fêtes de Esquerdes

ORDRE DU JOUR

*Adoption du compte-rendu de la séance du 06 février 2020
Compte rendu des décisions du bureau prises dans le cadre de ses délégations*

DELIBERATIONS

		RAPPORTEUR
ADMINISTRATION GENERALE		
N° 2020-07	Désignation d'un secrétaire de séance	M. MEQUIGNON
FINANCES		
N° 2020-08	Compte administratif 2019 – Compte de gestion – Affectation du résultat	M. MEQUIGNON
N° 2020-09	Décision modificative n° 1	M. MEQUIGNON
N° 2020-10	Dépenses à imputer au compte 6232 – évènements particuliers	M. MEQUIGNON
MISE EN VALEUR DES MILIEUX		
N° 2020-11	Travaux de restauration de la continuité longitudinale transversale de l'ancienne pisciculture de Ouve-Wirquin (62) et Indemnité pour perte de récolte	M. DESCHODT
PERSONNEL		
N° 2020-12	RIFSEEP – prise en compte des montants annuels maxima pour les cadres d'emplois ingénieurs et techniciens territoriaux	M. MEQUIGNON

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020

DELIBERATION 2020-08

Vote	
Présents ou représentés :	13
Pour :	13
Contre :	
Abstention :	

FINANCES : Compte administratif 2019 – Compte de gestion

Rapporteur : M. MEQUIGNON & M. PRUVOST

Le compte administratif qui vous est présenté est le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées par le SmageAa au cours de l'exercice 2019.

Opérations de l'exercice 2019 :			
Fonctionnement :		Investissement :	
Dépenses	1 056 313,05	Dépenses	8 916 971,95
Recettes	1 234 825,75	Recettes	8 176 985,48
Résultat exercice	+ 178 512,70	Résultat exercice	- 739 986,47

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	585 986,26	257 375,11	- 739 986,47	- 154 000,21
fonctionnement	257 375,11		178 512,70	178 512,70

Compte tenu de ces éléments, le président propose de prendre la délibération suivante dans la forme réglementaire.

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain MEQUIGNON, président.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

a) lui donne acte des résultats du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				585 986,26		585 986,26
Part affectée à investiss				257 375,11		257 375,11
Opérations de l'exercice	1 056 313,05	1 234 825,75	8 916 971,95	8 176 985,48	9 973 285,00	9 411 811,23
Totaux	1 056 313,05	1 234 825,75	8 916 971,95	8 762 971,74	9 973 285,00	9 997 797,49
Résultat de clôture		178 512,70	154 000,21			24 512,49

besoin de financement	- 154 000,21
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	1 077 631,70
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 371 178,70
Total à reporter - excédent de financement	139 546,79

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

c) a reconnu les restes à réaliser en dépenses d'investissement

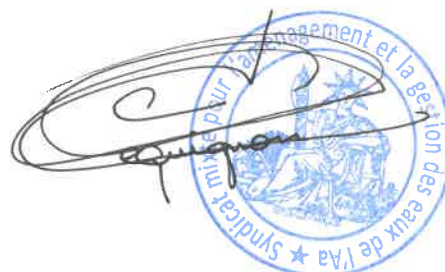
d) a arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

17 JUIL. 2020

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 09 JUILLET 2020**

18h00 Salle des fêtes - Esquerdes

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes à Esquerdes à la suite des convocations adressées à domicile le 30 juin 2020 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT Vice-Présidents,
Messieurs Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Gérard COLIN, Julien DELANNOY, Jean-Pierre LECLERCQ, Bernard HIBON, Thierry CAZIN délégués titulaires,
Monsieur David GILLET délégué suppléant,
Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10, délégué suppléant.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire représenté par Monsieur David GILLET délégué suppléant.
Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire représenté par Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10.

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Messieurs Frédéric SABLON, Jean-Claude DISSAUX, Josse NEMPONT

Le nombre de votants présents jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

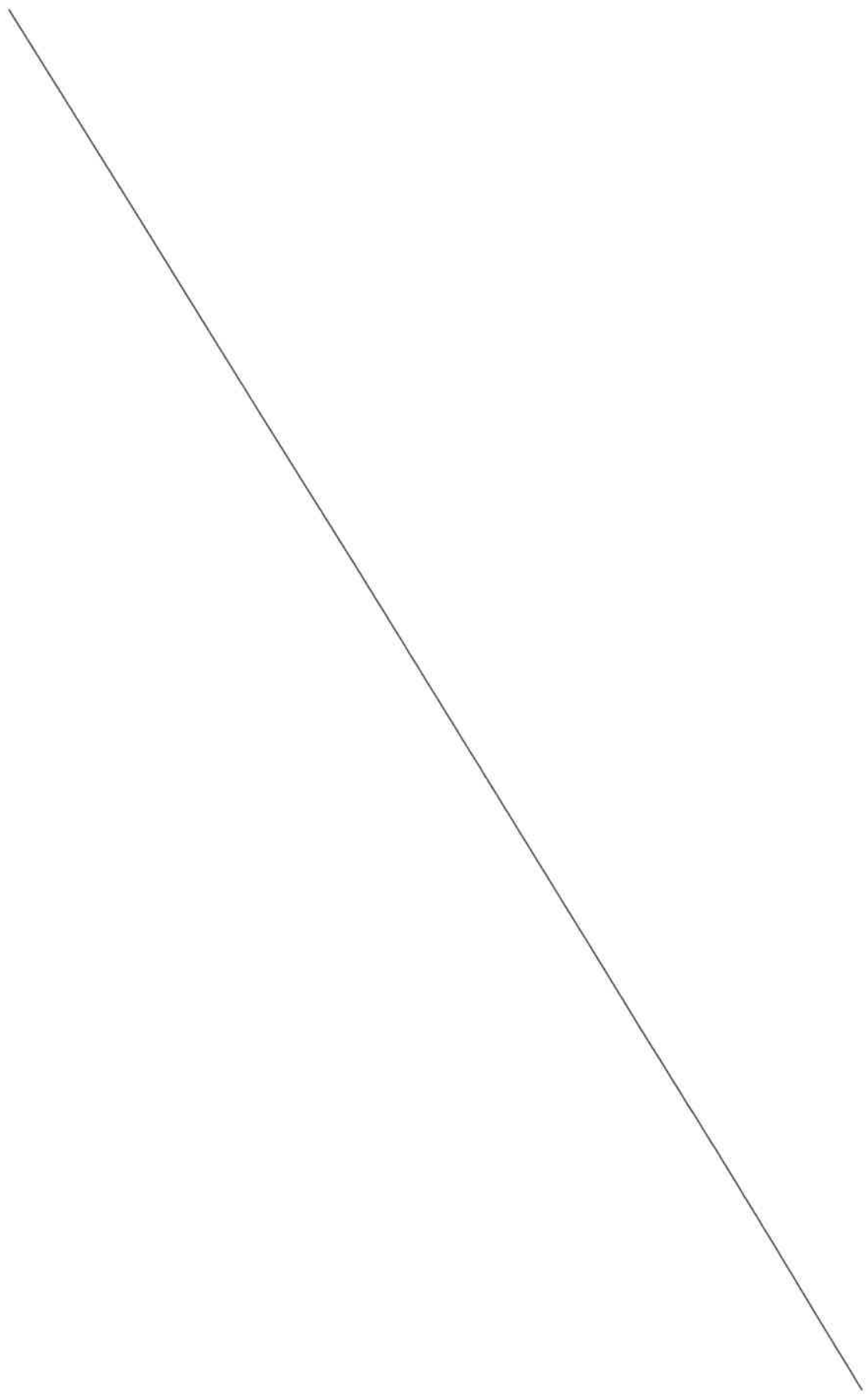
Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents à partir de la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020

DELIBERATION 2020-09

Vote	
Présents ou représentés :	13
Pour :	13
Contre :	
Abstention :	

FINANCES : Compte administratif 2019 – affectation du résultat

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Après l'approbation du compte administratif 2019, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat, conforme au résultat du compte de gestion 2019 présenté par le Trésorier.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte administratif 2019.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, l'instruction comptable M14,
Vu, le résultat du compte administratif 2019,

Le Comité Syndical du SmageAa, affecte à l'unanimité le résultat constaté de l'exercice 2019 du budget principal du SmageAa comme suit :

- Déficit d'investissement reporté (D001) : - 154 000,21 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 178 512,70 €

Certifié exécutoire
A compter du **17 JUIL. 2020**
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 09 JUILLET 2020**

18h00 Salle des fêtes - Esquerdes

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes à Esquerdes à la suite des convocations adressées à domicile le 30 juin 2020 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT Vice-Présidents,
Messieurs Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Gérard COLIN, Julien DELANNOY, Jean-Pierre LECLERCQ, Bernard HIBON, Thierry CAZIN délégués titulaires,
Monsieur David GILLET délégué suppléant,
Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10, délégué suppléant.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire représenté par Monsieur David GILLET délégué suppléant.
Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire représenté par Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10.

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Messieurs Frédéric SABLON, Jean-Claude DISSAUX, Josse NEMPONT

Le nombre de votants présents jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents à partir de la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020

DELIBERATION 2020-10

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	
Abstention :	

Finances : Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur MEQUIGNON

MOUVEMENTS DE CREDITS - Investissement

- ▶ Des mouvements de crédits sont nécessaires afin de pouvoir solder les opérations pour le compte de tiers achevées :
 - Travaux de restauration de la continuité écologique – Sical (161,97 €)
 - Travaux de restauration de la continuité écologique – Arjo Wiggings (121,16 €)
 - Travaux de restauration de la continuité écologique – Moulin Snick (0,01 €)

- ▶ L'aménagement d'un hangar en annexe des locaux de la Maison du Papier sera entrepris courant 2020 par la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Des crédits sont nécessaires pour l'aménagement et l'installation du matériel de l'équipe rivière.

MOUVEMENT DE CREDITS en dépenses		
	Diminution de crédits ouverts	Hausse de crédits ouverts
Article 2041411 – subvention d'équipement versées	- 300 €	
Article 20421 – subvention d'équipement aux personnes de droit privé		+ 300 €
Article 020 – dépenses imprévues	-0.01 €	
Article 458109 – Moulin Snick		+ 0.01 €
Article 020 – dépenses imprévues	- 5 000 €	
Article 21758 – autres installations, matériel et outillages techniques		+ 5 000 €
Total mouvement	- 5 300,01 €	+ 5 300,01 €

EXERCICE BUDGETAIRE 2019 – INTEGRATION DES RESULTATS

- ▶ Conformément à la délibération 2020-09 du 09 juillet 2020, le compte administratif arrête le résultat de clôture suivant :
 - Excédent de fonctionnement 178 512,70 €, affectation en section d'investissement (R1068)
 - Déficit d'investissement - 154 000,21 € (D001)

EMPRUNTS

- ▶ Par décision 2018-08 du 22 mai 2018 le SmageAa a contracté un prêt relais auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2 107 725 €. Le capital doit être remboursé sur l'exercice 2020 soit 2 000 000 €.
- ▶ Par décision 2019-08 du 10 octobre 2019 le SmageAa a contracté un prêt relais auprès de la Banque Postale d'un montant de 3 436 422 €. Celui-ci doit être budgétisé sur l'exercice 2020.

Section d'investissement

Nature	Article	Libellé	BP 2020	DM	Total inscriptions budgétaires
Recette	1068	Excédent de fonctionnement	0	178 512,70 €	178 512,70 €
Recette	1641	Emprunts	0	3 436 422 €	3 436 422 €
Sous total				3 614 934,70 €	
Ancien global recettes I			7 350 980,00 €		
Nouveau global recettes I				10 965 914,70 €	

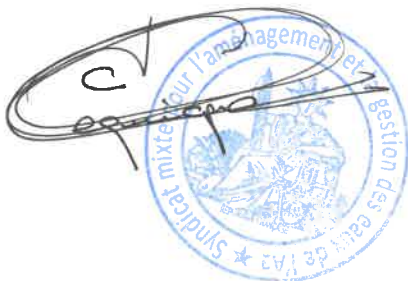
Nature	Article	Libellé	BP 2020	DM	Total inscriptions budgétaires
Dépenses	1641	Emprunts	142 000 €	2 000 000 €	2 142 000 €
Dépenses	001	Déficit d'investissement reporté	0	154 000,21 €	154 000,21 €
Sous total				2 154 000,21 €	
Ancien global dépenses I			7 350 980,00 €		
Nouveau global dépenses I				9 504 980,21 €	

Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette modification budgétaire 2020 n° 1.
A noter que suite à cette modification budgétaire la section d'investissement du budget primitif 2020 est voté en suréquilibre comme l'autorisent les articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

17 JUL. 2020

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 09 JUILLET 2020**

18h00 Salle des fêtes - Esquerdes

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes à Esquerdes à la suite des convocations adressées à domicile le 30 juin 2020 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT Vice-Présidents,
Messieurs Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Gérard COLIN, Julien DELANNOY, Jean-Pierre LECLERCQ, Bernard HIBON, Thierry CAZIN délégués titulaires,
Monsieur David GILLET délégué suppléant,
Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10, délégué suppléant.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire représenté par Monsieur David GILLET délégué suppléant.
Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire représenté par Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10.

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Messieurs Frédéric SABLON, Jean-Claude DISSAUX, Josse NEMPONT

Le nombre de votants présents jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

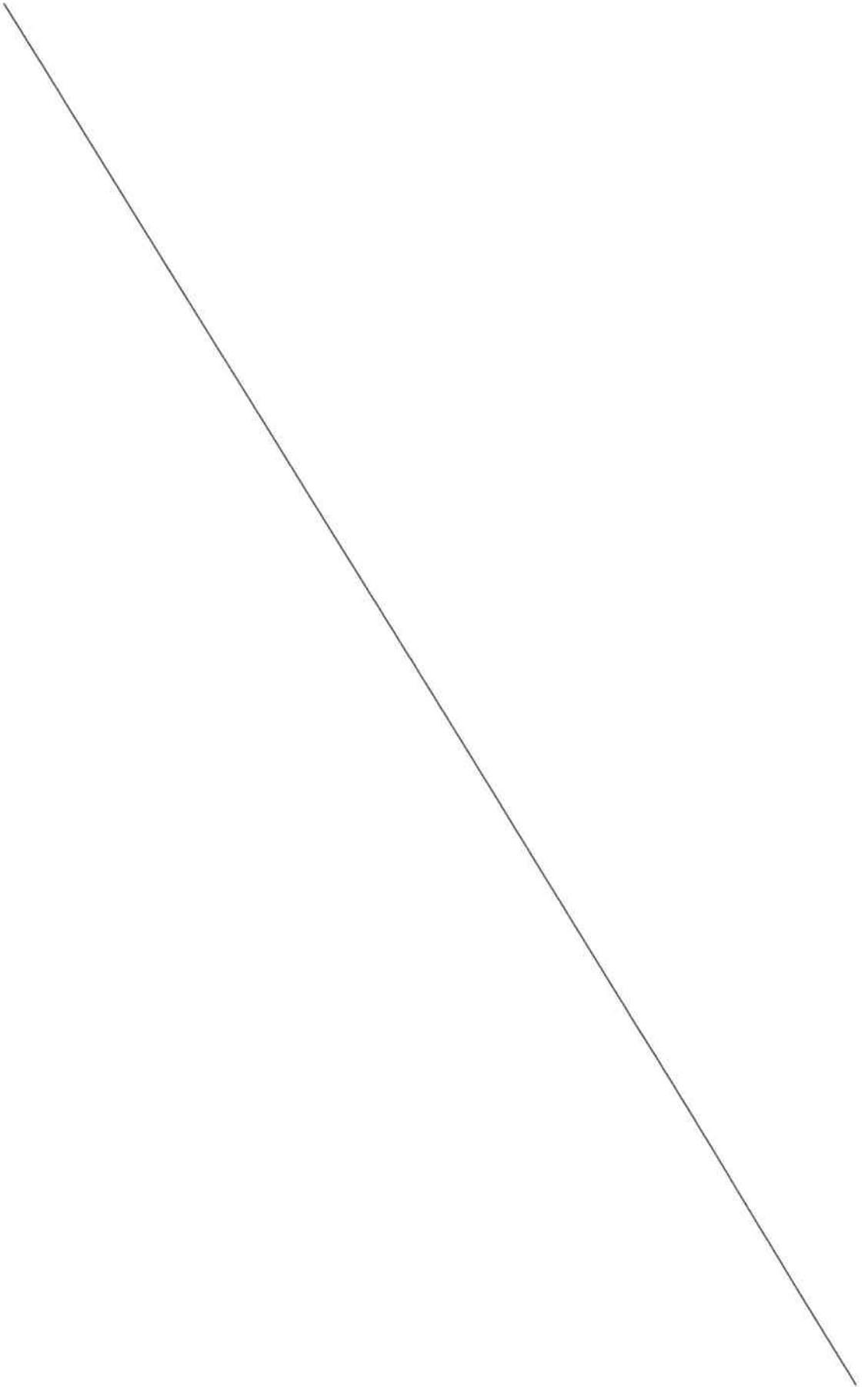
Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents à partir de la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020

DELIBERATION 2020-11

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	
Abstention :	

Finances : Dépenses à imputer au compte 6232 – évènements particuliers

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Conformément au décret 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiements pour le règlement des dépenses publiques, il est demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » (conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire).

Aussi, après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- Prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles du SmageAa et inaugurations
- Frais de restauration des élus ou agents du SmageAa liés aux actions du SmageAa ou à l'occasion d'évènements ponctuels
- Les fleurs, bouquets, et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment les mariages, naissances, décès, départs, ou lors de réceptions officielles

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

17 JUL. 2020

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 09 JUILLET 2020**

18h00 Salle des fêtes - Esquerdes

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes à Esquerdes à la suite des convocations adressées à domicile le 30 juin 2020 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT Vice-Présidents,
Messieurs Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Gérard COLIN, Julien DELANNOY, Jean-Pierre LECLERCQ, Bernard HIBON, Thierry CAZIN délégués titulaires,
Monsieur David GILLET délégué suppléant,
Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10, délégué suppléant.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire représenté par Monsieur David GILLET délégué suppléant.
Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire représenté par Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10.

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Messieurs Frédéric SABLON, Jean-Claude DISSAUX, Josse NEMPONT

Le nombre de votants présents jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents à partir de la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.



SmageAa

2020 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020

DELIBERATION 2020-12

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	
Abstention :	

Mise en valeur des milieux : Travaux de restauration de la continuité longitudinale et transversale de l'ancienne pisciculture de Ouve-Wirquin (62) – Indemnité pour perte de récolte

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

Précédente délibération :

2018-07 – Continuité écologique – Rétablissement de la continuité écologique de l'Aa et du Bléquin – Convention de travaux pour 3 sites.

2019-03 - travaux de restauration de la continuité longitudinale et transversale de l'ancienne pisciculture de Ouve-Wirquin (62)

Travaux sur l'ancienne pisciculture de Ouve-Wirquin :

Au vu des aléas climatiques de la fin d'été et de l'automne 2019, la finalisation des travaux prévus sur le site a dû être reportée au printemps 2020.

L'accès au chantier et la base chantier se font dans une pâture exploitée. Un accord avait été trouvé pour l'année 2019. Cependant la prolongation des travaux empêchera l'utilisation de cette pâture pour le printemps et une partie de l'été 2020. Ce report va engendrer une perte d'exploitation pour l'agriculteur.

Il a été proposé d'indemniser l'exploitant.

Cette indemnisation se fera conformément aux barèmes de la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais.

Les barèmes employés seront ceux en vigueur au moment des travaux. Ils seront appliqués à la surface réellement impactée lors de la saison 2020 au regard d'un état des lieux contradictoire.

Pour information : le barème de la saison cultural 2019-2020, pour de la prairie permanente, est de 3 110 €/ha. La surface estimée pour l'emprise des travaux et la piste d'accès est de 4 000 m². L'indemnité pourrait être de 1 500 € au maximum.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à :

- signer l'état des lieux contradictoire avec l'occupant des parcelles en vue du versement de l'indemnité
- engager les dépenses liées à l'indemnisation prévues au budget primitif 2020

Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,

17 JUIL. 2020

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 09 JUILLET 2020**

18h00 Salle des fêtes - Esquerdes

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes à Esquerdes à la suite des convocations adressées à domicile le 30 juin 2020 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT Vice-Présidents,
Messieurs Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Gérard COLIN, Julien DELANNOY, Jean-Pierre LECLERCQ, Bernard HIBON, Thierry CAZIN délégués titulaires,
Monsieur David GILLET délégué suppléant,
Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10, délégué suppléant.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire représenté par Monsieur David GILLET délégué suppléant.
Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire représenté par Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10.

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Messieurs Frédéric SABLON, Jean-Claude DISSAUX, Josse NEMPONT

Le nombre de votants présents jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents à partir de la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020

DELIBERATION 2020-13

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	
Abstention :	

PERSONNEL : RIFSEEP – prise en compte des montants annuels maxima pour les cadres d'emplois ingénieurs et techniciens territoriaux

Rapporteur : Monsieur MEQUIGNON

Précédentes délibérations : 2016-20 du 1^{er} juin 2016 et 2018-18 du 28 mars 2018

- **Vu** le décret 2020-182 du 27 février 2020 modifiant le décret n°91-875, relatif au régime indemnitaire, qui établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans le respect du principe de parité.
Ce décret établit une équivalence provisoire avec des corps de l'État bénéficiant du RIFSEEP afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent bénéficier du RIFSEEP, notamment pour le SmageAa les cadres d'emplois d'ingénieur et techniciens territoriaux.
- **Vu** l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.
- **Vu** l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- **Vu** le tableau de correspondances des montants plafonds du RIFSEEP applicables aux cadres d'emplois concernés par l'annexe II du décret 91-875 (équivalence provisoire)
- **Vu** la saisine du Comité Technique en date du 25 juin 2020, relative à la mise à jour de la délibération 2018-18 afin de fixer les montants plafonds annuels de l'IFSE et du CIA pour les cadres d'emplois d'ingénieurs et de techniciens territoriaux selon l'équivalence provisoire

Suite à la délibération 2018-18 du 28 mars 2018, les **emplois du SmageAa** repris ci-après sont répartis en groupe de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

I.F.S.E

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI ET CADRES D'EMPLOI DU SMAGEAA			I.F.S.E MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS DU SMAGEAA	CADRE D'EMPLOI	NON LOGE
CATEGORIE A			
Groupe 1	Direction	Ingénieur territorial	36 210 €
Groupe 2*	Responsable administratif (ve)	Attaché territorial	32 130 €
Groupe 3	Animateur CLE	Ingénieur territorial	25 500 €
CATEGORIE B			
Groupe 1	Technicien inondation / PAPI	Technicien territorial	17 480 €
	Technicien Milieu	Technicien territorial	17 480 €
	Animateur agricole	Technicien territorial	17 480 €
Groupe 2	Technicien risque	Technicien territorial	16 015 €
Groupe 3*	Animateur Maison du Papier	Animateur territorial	14 650 €
CATEGORIE C			
Groupe 1*	Chef équipe rivière	Adjoint technique territorial	11 340 €
		Agent de maîtrise	11 340 €
Groupe 2*	Cantonnier de rivière	Adjoint technique territorial	10 800 €
	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	10 800 €

C.I.A

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI ET CADRES D'EMPLOI DU SMAGEAA			C.I.A MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS DU SMAGEAA	CADRE D'EMPLOI	NON LOGE
CATEGORIE A			
Groupe 1	Direction	Ingénieur territorial	6 390 €
Groupe 2*	Responsable administratif (ve)	Attaché territorial	5 670 €
Groupe 3	Animateur CLE	Ingénieur territorial	4 500 €
CATEGORIE B			
Groupe 1	Technicien inondation / PAPI	Technicien territorial	2 380 €
	Technicien Milieu	Technicien territorial	2 380 €
	Animateur agricole	Technicien territorial	2 380 €
Groupe 2	Technicien risque	Technicien territorial	2 185 €
Groupe 3*	Animateur Maison du Papier	Animateur territorial	1 995 €
CATEGORIE C			
Groupe 1*	Chef équipe rivière	Adjoint technique territorial	1 260 €
		Agent de maîtrise	1 260 €
Groupe 2*	Cantonnier de rivière	Adjoint technique territorial	1 200 €
	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	1 200 €

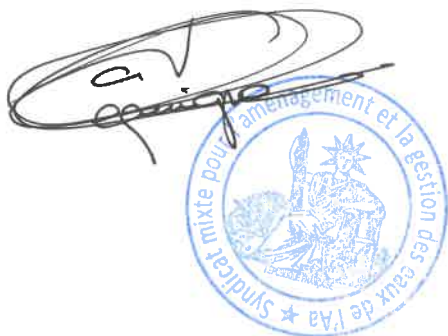
* Pour rappel

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical approuve les montants annuels plafonds des cadres d'emplois d'ingénieur et technicien territorial et leur application à compter du 1^{er} aout 2020.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

17 JUIL. 2020

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 09 JUILLET 2020**

18h00 Salle des fêtes - Esquerdes

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes à Esquerdes à la suite des convocations adressées à domicile le 30 juin 2020 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT Vice-Présidents,
Messieurs Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Gérard COLIN, Julien DELANNOY, Jean-Pierre LECLERCQ, Bernard HIBON, Thierry CAZIN délégués titulaires,
Monsieur David GILLET délégué suppléant,
Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10, délégué suppléant.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire représenté par Monsieur David GILLET délégué suppléant.
Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire représenté par Monsieur Régis VERBECKE à partir de la délibération 2020-10.

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Messieurs Frédéric SABLON, Jean-Claude DISSAUX, Josse NEMPONT

Le nombre de votants présents jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant jusqu'à la délibération 2020-09 était de : 13

Le nombre de votants présents à partir de la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2020-10 était de : 14

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.